



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 juin 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 juin 2015 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	conseillère	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Martin Saindon	maire	Dixville (M)
----------------	-------	--------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 mai 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Travailleur de rue
 - 4.2.1.1 État de la situation
 - 4.2.1.2 Entente de principe – Entente tripartite
 - 4.2.2 PIIRL – Programmes d’aide financière à la voirie locale (PAFVL)

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d’autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
- 5.4 Amélioration de l’habitat – Autorisations à déboursier
- 5.5 Table de concertation culturelle – Contribution annuelle
- 5.6 Autorisation à dépenser
 - 5.6.1 Fête régionale de la famille
 - 5.6.2 Souper des fêtes



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.7 Partenaires pour de saines habitudes de vie
 - 5.7.1 Budget et programmation 2015-2016
 - 5.7.2 Modification de la résolution 2015-CA-05-102

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Fonds de développement des territoires (FDT) – Signature entente
- 6.2 Développement économique
 - 6.2.1 Exploitation d'un casse-croûte au Parc de la Gorge pour la saison 2015
 - 6.2.2 Fin de l'entente avec le CLD – Résiliation unilatérale
 - 6.2.3 Gestion des FLI et FLS – Comité d'analyse
 - 6.2.3.1 Politique d'investissement
 - 6.2.3.2 Code d'éthique
 - 6.2.3.3 Politique en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité
- 6.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – État d'avancement au 31 décembre 2014
- 6.4 Déclaration de compétence par la MRC de Coaticook
 - 6.4.1 Relativement au transport en commun en matière de transport collectif et de transport adapté sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 6.4.2 Relativement aux matières résiduelles en matière de vidange, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement concernant la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 7.2 Règlement constituant un comité Famille-Aînés au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement
- 7.3 Règlement modifiant le règlement n° 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant l'acquisition de compétences en matière de transport en commun relativement au transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement constituant un comité de Partenaires de saines habitudes de vie (PSHV) au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.3 Règlement modifiant le règlement 2-307 constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement
- 8.4 Règlement modifiant le règlement 3-059 (2015) déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015
- 8.5 Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Soirée des fêtes – Date et lieu
- 9.2 Gestion contractuelle – Appel d'offres
 - 9.2.1 Collecte sélective
 - 9.2.2 Plastiques agricoles
 - 9.2.3 Déneigement du poste de la SQ
 - 9.2.4 Déneigement de la MRC et du Nettoyeur
 - 9.2.5 Audit du rapport financier de la MRC
 - 9.2.6 Vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques
- 9.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Version révisée – Consultation publique
- 9.4 CRRNT de l'Estrie – Désignation de l'élu siégeant à titre d'administrateur
- 9.5 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables
- 9.6 Entente de développement culturel – Études de caractérisation paysagère et architecturale
- 9.7 Fédération de l'UPA-Estrie – Forts et unis pour la gestion de l'offre
- 9.8 Fonds Neil et Louise Tillotson – Mise en œuvre du plan du développement économique territorial

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 15 juin 2015
- 10.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique du 17 juin 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 15 mai 2015
 - 11.1.1 FQM – Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 13.4.1 Bulletin Contact – FQM
 - 13.4.1.1 Édition du 20 mai 2015
 - 13.4.1.2 Édition du 16 juin 2015
- 13.4.2 Course de bazous à Sainte-Edwidge-de-Clifton – Invitation
- 13.4.3 Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) – Déjeuner du Président
- 13.4.4 Parc de la Gorge de Coaticook – Foresta Lumina – Invitation
- 13.4.5 Collège Rivier – Fête d'été

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h37 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Martin Saindon est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2015-06-129

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-06-130

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 MAI 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 TRAVAILLEUR DE RUE

4.2.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION

Le préfet et le directeur général de la MRC ont rencontré la directrice générale de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue afin de vérifier la possibilité d'élargir leur territoire afin d'y inclure celui de la MRC de Coaticook et de nous fournir une ressource dédiée à raison de 30 heures/semaine. Une entente de principe à cet effet sera présentée au conseil de la MRC, à Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook ainsi qu'au Conseil d'administration de la Coalition. Les Chevaliers de Colomb acceptent de contribuer au projet à raison de 1 000 \$.

CM2015-06-131

4.2.1.2 ENTENTE DE PRINCIPE – ENTENTE TRIPARTITE

ATTENDU que le directeur général Monsieur Dominick Faucher informe les membres des grandes lignes de l'entente de principe visant à doter à nouveau la MRC d'un travailleur de rue, soient :

- Élargissement du territoire de la Coalition Sherbrookoise pour le travail de rue (CSTR) au territoire de la MRC de Coaticook ;
- Embauche, gestion et coordination par la CSTR d'un(e) travailleur de rue dédié au territoire de la MRC sur une base de 4 jours/semaine (30h) ;
- Horaire rotatif du travailleur de rue de manière à assurer une présence 6 jours sur 7 (du lundi au samedi) ;

ATTENDU que l'entente aurait une durée d'un an, pour un coût de 40 000 \$ et débuterait en juillet 2015 ;

ATTENDU que les signataires de l'entente seraient le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook, la MRC de Coaticook ainsi que la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue ;

ATTENDU que les responsabilités de la MRC seraient définies comme suit :

- Coordonner les rencontres de partenaires du territoire ;
- Collaborer à l'envoi d'invitation à des partenaires du milieu lors de campagne de levée de fonds et d'évènement ;
- Faire un portrait du système informatique et des améliorations informatiques souhaitée par la direction de la Coalition ;
- Prêter un technicien informatique afin de réaliser les améliorations souhaitez par la direction au cout réel pour la MRC soit 31\$/h (5,5% d'administration) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'accepter l'entente de principe conclue et autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook à signer l'entente tripartite visant doter à nouveau la MRC d'un travailleur de rue avec le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook et la Coalition Sherbrookoise pour le travail de rue sur la base de l'entente de principe présentée par le directeur général de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

4.2.2 PIIRL – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (PAFVL)

Les interventions identifiées dans les plans d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) visent à optimiser les investissements sur la partie désignée prioritaire du réseau local de niveaux 1 et 2. De leur côté, les interventions planifiées dans les plans d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) visent à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier municipal en ciblant les principales problématiques et les solutions les plus performantes pour les résoudre par la réalisation de diagnostics de sécurité routière et de plans d'action. Cette planification s'inscrit dans l'objectif général de réduire le nombre d'accidents et de victimes sur le réseau routier municipal, et ainsi contribuer à l'amélioration du bilan des accidents au Québec. Les compensations distribuées aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAFVL) visent les interventions identifiées dans le cadre de l'une ou l'autre des planifications comme l'entretien courant et préventif (rapiéçage, réfection du marquage, nettoyage de faussés, débroussaillage, etc.) des routes susmentionnées ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le programme est doté d'une enveloppe de 40,4 M \$. La date limite est le 31 décembre 2015. Les directeurs généraux seront informés des modalités lors de leur prochaine rencontre.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 272 501,04 \$ payés au 17 juin 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-06-132

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 16 219,70 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 16 219,70 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

5.4 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

Rien à signaler.

CM2015-06-133

5.5 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE - CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de reconduire la somme de 3 000 \$ allouée annuellement à leur organisme ;

ATTENDU le conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel de l'organisme pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 3 000 \$ aux activités de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook tel que demandé et prévu au budget ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, telle que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

5.6 AUTORISATION À DÉPENSER

CM2015-06-134

5.6.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que l'organisation de la Fête régionale de la famille engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

ATTENDU que le budget est suffisant pour couvrir les dépenses reliées à l'événement ;

ATTENDU que l'événement se tiendra le dimanche, 6 décembre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les jeux gonflables, les cadeaux, les bricolages, l'alimentation, etc., dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Services professionnels - Fête*» et «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Fournitures - Fête*», selon le budget et les surplus accumulés et réservés à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-135

5.6.2 SOUPER DES FÊTES

ATTENDU que le souper des fêtes engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes*», selon les revenus de l'événement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

5.7 PARTENAIRES POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE

CM2015-06-136

5.7.1 BUDGET ET PROGRAMMATION 2015-2016

ATTENDU que le regroupement des partenaires pour de saines habitudes de vie (PSHV) est un regroupement formé par des acteurs locaux dont la mission est de travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour mettre en place des actions durables visant l'acquisition des saines habitudes de vie de jeunes de 0 à 17 ans ;

ATTENDU que le regroupement est soutenu financièrement par Québec en forme ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2014-CA-08-92 le comité administratif de la MRC a accepté les prévisions budgétaires 2014-2015 de l'organisme ;

ATTENDU que les dépenses doivent être couvertes en totalité par la subvention de Québec en forme de 144 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015 ;

ATTENDU que certains projets n'ont pas été réalisés ou l'ont été à moindre coût, il reste donc un solde disponible ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2015-2016 ne sont pas encore connues, mais seront moindres que celles de la dernière année ;

ATTENDU que les dépenses à venir comprennent entre autres, celles reliées à la rémunération de la coordonnatrice ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de requérir de la trésorerie, le paiement des salaires et autres dépenses en respect du solde budgétaire 2014-2015 disponible seulement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-137

5.7.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-CA-05-102

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2015-CA-05-102 le comité administratif de la MRC a procédé à l'engagement de Madame Vanessa Pinsonneault à la fonction d'agente de soutien en saine alimentation, et ce pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 à raison de 35h/semaine, pour le bénéfice du regroupement des partenaires pour de saines habitudes de vie (PSHV) qui est un regroupement formé par des acteurs locaux dont la mission est de travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour mettre en place des actions durables visant l'acquisition des saines habitudes de vie de jeunes de 0 à 17 ans ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2015-2016 de l'organisme ne sont pas encore connues, mais seront moindres que celles de la dernière année ;

ATTENDU que le comité exécutif du PSHV souhaite que le contrat actuel de Madame Pinsonneault soit maintenu jusqu'au 30 juin 2015, toutefois que son nouveau contrat soit modifié afin de tenir compte des compressions budgétaires à venir de Québec en forme ;

ATTENDU qu'il est opportun d'abroger et de remplacer la résolution 2015-CA-05-102 afin de respecter les contraintes budgétaires de l'organisme et de Québec en forme ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'abroger la résolution 2015-CA-05-102 et de la remplacer par la suivante :

«**ATTENDU** que le regroupement des partenaires pour de saines habitudes de vie (PSHV) est un regroupement formé par des acteurs locaux dont la mission est de travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour mettre en place des actions durables visant l'acquisition des saines habitudes de vie de jeunes de 0 à 17 ans ;

ATTENDU que le regroupement est soutenu financièrement par Québec en forme ;

ATTENDU que le regroupement a besoin de retenir les services d'une agente de soutien en saine alimentation ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que Madame Vanessa Pinsonneault est la personne que le regroupement désire embaucher au poste d'agent de soutien en saine alimentation ;

ATTENDU qu'elle serait embauchée sur une base de 25 heures par semaine et un taux horaire de 19,00 \$;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder à l'engagement de Madame Vanessa Pinsonneault à la fonction d'agent de soutien en saine alimentation, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 ;
- ▶ de considérer Madame Pinsonneault comme une employée temporaire, non régulière à raison de 25 heures/semaine au taux horaire de 19,00 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2014-2019* ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer son contrat de travail à titre de représentant de la MRC de Coaticook (organisme mandataire du Regroupement des Partenaires pour de saines habitudes de vie) dans les limites du budget alloué par Québec en forme.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)
– SIGNATURE ENTENTE

Point reporté à une prochaine session ordinaire du Conseil de la MRC de Coaticook.

6.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM2015-06-138

6.2.1 EXPLOITATION D'UN CASSE-CROÛTE AU PARC DE LA GORGE POUR LA SAISON 2015

ATTENDU que le Parc de la Gorge de Coaticook a approché la MRC de Coaticook et la Table de concertation agroalimentaire de la région de Coaticook, afin de proposer l'exploitation d'un casse-croûte, sous forme de concession, mettant en valeur les produits agroalimentaires de la région de Coaticook dans la nouvelle aire d'attente de l'activité de Foresta Lumina ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet d'entente à cet effet pour un projet clé en main et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la concession serait exploitée en exclusivité par Madame Brigitte Robert ;

ATTENDU que la contribution de la MRC serait un support logistique, une collaboration au développement d'outils promotionnels et une contribution financière non-récurrente de 1 500 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à signer au nom de la MRC de Coaticook le protocole d'entente visant l'exploitation d'un casse-croûte, sous forme de concession, mettant en valeur les produits agroalimentaires de la région de Coaticook dans la nouvelle aire d'attente de l'activité *Foresta Lumina* au Parc de la Gorge de Coaticook ;
- ▶ d'engager le crédit non récurrent de 1 500 \$ pour la prise en charge et le démarrage de la concession dans la catégorie de fonctions «*Promotion économique, Agroalimentaire – autres dépenses*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception du protocole dûment signé par l'ensemble des parties.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-139

6.2.2 FIN DE L'ENTENTE AVEC LE CLD - RÉSILIATION UNILATÉRALE

ATTENDU que la MRC de Coaticook conformément aux articles 90 et 91 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01) tels qu'ils existaient avant leur abrogation, a conclu une entente avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook visant notamment à confier à ce dernier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le CLD de la MRC de Coaticook desservait le territoire de la MRC de Coaticook le 20 avril 2015 ;

ATTENDU que le Projet de loi n° 28, présenté le 26 novembre 2014, annonçait l'intention du gouvernement de modifier les règles applicables en matière de développement locale et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a confirmé à maintes reprises l'importance qu'il accorde au développement économique sur son territoire ;

ATTENDU qu'entre le dépôt du projet de loi et sa sanction le 21 avril 2015, la MRC de Coaticook a pris des mesures afin d'assurer l'efficacité de la transition entre le CLD et la MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'article 286 du Projet de loi n° 28, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives à la fin de l'entente liant la MRC de Coaticook au Centre local de développement (CLD) desservant son territoire, notamment la possibilité que la MRC puisse mettre fin unilatéralement à l'entente de délégation de compétence conclue avec le Centre local de développement en adoptant une résolution résilient l'entente de délégation ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin unilatéralement à cette entente de délégation ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-01-09, le conseil de la MRC de Coaticook avait choisi de payer la contribution financière 2015 de la MRC à l'égard du CLD en versements mensuels égaux de 24 004 \$, les 15 de chaque mois jusqu'à l'intégration complète, en tenant compte de la réception de l'aide gouvernementale, pour les crédits disponibles ;

ATTENDU que l'intégration fut réalisée en fin avril 2015 ;

ATTENDU qu'il est opportun de statuer sur la fin de paiement de la contribution de la MRC au CLD ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de résilier unilatéralement l'entente de délégation de compétences intervenue le 22 juin 2011 entre la MRC de Coaticook et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook, et ce, à compter du 30 septembre 2015, d'ici là le CLD continue d'assurer la gestion des sommes qui n'ont pas été transférées à la MRC ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de transmettre une copie vidimée de la présente résolution au CLD de la MRC de Coaticook ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- ▶ de considérer le paiement d'avril comme le dernier versement de la contribution financière 2015 de la contribution financière de la MRC de Coaticook, tel que statué aux termes de la résolution CM2015-01-09 du conseil de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

6.2.3 GESTION DES FLI ET FLS – COMITÉ D'ANALYSE

CM2015-06-140

6.2.3.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ATTENDU que le conseil d'administration du CLD a adopté une Politique d'investissement commune FLI-SOLIDE lors de sa rencontre du 22 mars 2006 ;

ATTENDU que celle-ci fut révisée et adoptée de nouveau par le conseil d'administration du CLD lors de sa rencontre du 24 août 2011 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook conformément aux articles 90 et 91 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01) tels qu'ils existaient avant leur abrogation, a conclu une entente avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook visant notamment à confier à ce dernier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le CLD de la MRC de Coaticook desservait le territoire de la MRC de Coaticook le 20 avril 2015 ;

ATTENDU que le Projet de loi n° 28, présenté le 26 novembre 2014, annonçait l'intention du gouvernement de modifier les règles applicables en matière de développement locale et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU qu'entre le dépôt du projet de loi et sa sanction le 21 avril 2015, la MRC de Coaticook a pris des mesures afin d'assurer l'efficacité de la transition entre le CLD et la MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU que l'article 284 du Projet de loi n° 28, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives aux sommes qui étaient détenues par le CLD dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (FLS anciennement SOLIDE) qui deviennent des fonds de la MRC dont il dessert le territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné en mai 2015 par le conseil de la MRC afin de pouvoir à la création d'un Comité de développement qui sera chargé notamment d'analyser les projets soumis dans le cadre des FLI et des FLS ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC juge opportun de se doter d'une Politique d'investissement à cet effet et prend en compte la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) adoptée par le CLD de la MRC de Coaticook et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de reconnaître le bien-fondé de la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) adoptée le 22 mars 2006 et révisée le 24 août 2011 par le CLD de la MRC de Coaticook et d'adopter une politique similaire en apportant les ajustements nécessaires et celle-ci sera dorénavant connue comme étant la Politique d'investissement de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-141

6.2.3.2. CODE D'ÉTHIQUE

ATTENDU que le conseil d'administration du CLD a adopté un Code d'éthique pour ses professionnels en développement économique ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook conformément aux articles 90 et 91 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01) tels qu'ils existaient avant leur abrogation, a conclu une entente avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook visant notamment à confier à ce dernier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le CLD de la MRC de Coaticook desservait le territoire de la MRC de Coaticook le 20 avril 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Projet de loi n° 28, présenté le 26 novembre 2014, annonçait l'intention du gouvernement de modifier les règles applicables en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU qu'entre le dépôt du projet de loi et sa sanction le 21 avril 2015, la MRC de Coaticook a pris des mesures afin d'assurer l'efficacité de la transition entre le CLD et la MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU que l'article 284 du Projet de loi n° 28, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives aux sommes qui étaient détenues par le CLD dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (FLS anciennement SOLIDE) qui deviennent des fonds de la MRC dont il dessert le territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné en mai 2015 par le conseil de la MRC afin de pouvoir à la création d'un Comité de développement qui sera chargé notamment d'analyser les projets soumis dans le cadre des FLI et des FLS ;

ATTENDU que le conseil de la MRC juge opportun de se doter d'un Code d'éthique pour les membres du Comité de développement de la MRC et à cet effet prend en compte le Code d'éthique du CLD de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduite ;

ATTENDU que les employés sont toutefois soumis au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook adopté en vertu de la résolution CM2012-08-263 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU de reconnaître le bien-fondé du Code d'éthique adopté par le CLD et d'adopter un Code d'éthique pour les membres du Comité de développement de la MRC en apportant les ajustements nécessaires et celui-ci sera dorénavant connu comme étant le Code d'éthique du Comité de développement de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-142

6.2.3.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU que le conseil d'administration du CLD a adopté une Politique en matière de conflit d'intérêt et de confidentialité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook conformément aux articles 90 et 91 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01) tels qu'ils existaient avant leur abrogation, a conclu une entente avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook visant notamment à confier à ce dernier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le CLD de la MRC de Coaticook desservait le territoire de la MRC de Coaticook le 20 avril 2015 ;

ATTENDU que le Projet de loi n° 28, présenté le 26 novembre 2014, annonçait l'intention du gouvernement de modifier les règles applicables en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU qu'entre le dépôt du projet de loi et sa sanction le 21 avril 2015, la MRC de Coaticook a pris des mesures afin d'assurer l'efficacité de la transition entre le CLD et la MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

ATTENDU que l'article 284 du Projet de loi n° 28, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives aux sommes qui étaient détenues par le CLD dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (FLS anciennement SOLIDE) qui deviennent des fonds de la MRC dont il dessert le territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné en mai 2015 par le conseil de la MRC afin de pouvoir à la création d'un Comité de développement qui sera chargé notamment d'analyser les projets soumis dans le cadre des FLI et des FLS ;

ATTENDU que le conseil de la MRC juge opportun de se doter d'une Politique en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité afin d'encadrer les membres du Comité de développement et ainsi prend en compte la Politique en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité adoptée par le CLD et en fait sienne comme si au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de reconnaître le bien-fondé de la Politique en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité d'investissement adoptée par le CLD et d'adopter une politique similaire en apportant les ajustements nécessaires et celle-ci sera dorénavant connue comme étant la Politique en matière de conflit d'intérêts et de confidentialité d'investissement du Comité de développement de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-143

6.3 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) - ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC au 31 décembre 2014 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la chargée de projet des matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2014 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

6.4 DÉCLARATIONS DE COMPÉTENCE PAR LA MRC DE COATICOOK

CM2015-06-144

6.4.1 RELATIVEMENT AU TRANSPORT EN COMMUN EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET DE TRANSPORT ADAPTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont celui du transport en commun ;

ATTENDU que le transport de personnes dans la MRC de Coaticook préoccupe les décideurs et différents intervenants depuis plusieurs années ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est l'interlocuteur du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté en 2014 un Plan de développement du transport collectif ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook siège au conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. sans avoir la compétence en transport et elle octroie divers mandats audit organisme ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que pour avoir légitimité, la MRC doit déclarer sa compétence en matière de transport adapté et en transport collectif de personnes ;

ATTENDU que l'article 678.0.2.2. dudit Code spécifie que la MRC doit signifier aux municipalités locales sa déclaration de compétence en adoptant une résolution spécifique à cet effet ;

ATTENDU que l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook est visé, les municipalités locales visées par la déclaration de compétence de la MRC de Coaticook sont Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que l'article 678.0.2.9. dudit Code spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté déclare sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de signifier aux municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville que la MRC de Coaticook déclare sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. 27-1), relativement à une partie du domaine du transport en commun soit le transport adapté et le transport collectif de personnes, défini comme suit :

- **TRANSPORT ADAPTÉ :**
Service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite tel que défini et encadré par le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ayant été adopté par voie de décret gouvernemental (décret n°1257-2012 du 19 décembre 2012) ;
- **TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES EN MILIEU RURAL :**
Service de transport de personnes organisé lorsqu'un service de transport en commun du type urbain s'avère impossible ou insuffisant en raison du caractère rural des portions de territoires concernés tels que défini et encadré par le Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional ayant été adopté par voie de décret gouvernemental (décret n° 90-2014 du 6 février 2014).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-145

6.4.2 RELATIVEMENT AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES EN MATIÈRE DE VIDANGE, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE BARNSTON-OUEST, COATICOOK, DIXVILLE, EAST HEREFORD, MARTINVILLE, SAINT-HERMÉNÉGILDE, SAINT-MALO, SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE, CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, STANSTEAD-EST ET WATERVILLE

ATTENDU que l'article 678.0.2.1. du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. 27-1) permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont celui des matières résiduelles ;

ATTENDU les dispositions du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.8) ainsi que les dispositions contenues à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) concernant le traitement des eaux usées sont le pouvoir habilitant afin d'assurer le suivi des opérations de vidange des installations septiques de son territoire et aussi contribuer, progressivement, à la mise aux normes desdites installations ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté en 2015 son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

ATTENDU que l'article 678.0.2.2. dudit Code spécifie que la MRC de Coaticook doit signifier aux municipalités locales sa déclaration de compétence en adoptant une résolution spécifique à cet effet ;

ATTENDU que la municipalité de Compton a indiqué son opposition à la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook prend acte de la décision de Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités locales visées par la déclaration de compétence de la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sont donc exclusivement les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que l'article 678.0.2.9. dudit Code spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté déclare sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de signifier aux municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville que la MRC de Coaticook déclare sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. 27-1), relativement à une partie du domaine des matières résiduelles soit la vidange, le transport et la disposition et au traitement des boues de fosses septiques ;
- ▶ de signifier auxdites municipalités que la MRC n'exercera aucune compétence sur les conformités des installations septiques *telles que définies en vertu du Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.8) ainsi que les dispositions contenues à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) ;
- ▶ d'aviser également les municipalités, conformément à l'article 678.0.2.7 du *Code municipal du Québec* qu'une réglementation sera adoptée suivant la signification de la présente résolution aux municipalités visées, afin que la prise en charge par la MRC du service ci-haut décrit puisse débuter avec l'exercice financier 2016 et inclus dans les quotes-parts dudit exercice financier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de définir le service offert par la MRC de Coaticook suite à l'acquisition de la compétence à l'égard de la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC.

7.2 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ FAMILLE-AÎNÉS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de constituer un Comité Famille-Aînés au sein de la MRC de Coaticook et de déterminer sa composition et ses règles de fonctionnement sera présenté au conseil de la MRC.

7.3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-309 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DUDIT COMITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la MRC au comité administratif de la MRC, sera présenté au conseil de la MRC afin de déléguer le pouvoir au comité administratif d'autoriser les contrats de prêts qui étaient octroyés par le CLD avant la sanction du projet de loi n° 28.

8.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-06-146

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF ET LE TRANSPORT ADAPTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-312 (2015) concernant l'acquisition de compétences en matière de transport en commun relativement au transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 mai 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la déclaration de compétences par la MRC en matière de transport en commun relativement au transport collectif et le transport adapté sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-312 (2015) concernant l'acquisition de compétences en matière de transport en commun relativement au transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-312 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-147

8.2 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ DE PARTENAIRES DE SAINES HABITUDES DE VIE (PSHV) AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-310 (2015) constituant un Comité de partenaires de saines habitudes de vie (PSHV) au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 mai 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de constituer un nouveau comité au sein de la MRC, le Comité de Partenaires de saines habitudes de vie (PSHV), de déterminer sa composition et ses règles de fonctionnement ;

ATTENDU que ce Comité est créé en marge de Québec en forme et existe déjà de façon informelle ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-310 (2015) constituant un Comité de partenaires de saines habitudes de vie (PSHV) au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-310 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-148

**8.3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2-307
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LA
FORÊT PRIVÉE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET
DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-307.3 (2015) modifiant le règlement 2-307 constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 mai 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'un nouveau siège réservé à Forêt Hereford au sein du CCFP de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-307.3 (2015) modifiant le règlement 2-307 constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-307.3 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-149

8.4 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3-059 (2015) DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-059.1 (2015) modifiant le règlement 3-059 (2015) déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 mai 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'ajout de la catégorie de fonction «*Promotion économique*» dans les catégories de fonctions pour lesquelles la direction générale peut dépenser et autoriser des contrats au nom de la MRC de Coaticook suite à l'intégration du CLD ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3.059.1 (2015) modifiant le règlement 3-059 (2015) déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2015 tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-059.1 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



CM2015-06-150

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.5 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-311 (2015) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 janvier 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit d'édicter le PGMR révisé de la MRC de Coaticook suite à l'approbation de son contenu et l'émission d'un avis de conformité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 21 mai 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire en fait la lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-311 (2015) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-311 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2015-06-151

9.1 SOIRÉE DES FÊTES – DATE ET LIEU

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer une date et un lieu pour la soirée des fêtes de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de tenir la Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook, le vendredi 27 novembre prochain à Sainte-Edwidge-de-Clifton, au Centre communautaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

9.2 GESTION CONTRACTUELLE – APPEL D'OFFRES

CM2015-06-152

9.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU que le contrat pour le transport et l'enlèvement des matières recyclables avec S.D. Taylor Transport prend fin le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la municipalité de Compton et la Ville de Coaticook (secteurs Barford et Barnston) ont signifié leur volonté de ne pas être desservies par la MRC aux termes de l'entente intermunicipale à cet effet, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un contrat de transport et l'enlèvement des matières recyclables pour une durée de 2 ans avec 3 années d'options pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville et de le publier dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-153

9.2.2 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que le contrat pour le transport et l'enlèvement des plastiques agricoles avec S.D. Taylor Transport prend fin le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Ville de Coaticook (secteurs Barford et Barnston) a signifié la volonté de ne pas être desservie par la MRC aux termes de l'entente intermunicipale à cet effet, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

ATTENDU que les municipalités de Hatley et de Canton de Hatley ont signifié la volonté d'être desservie par la MRC et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un contrat de transport et l'enlèvement des plastiques agricoles pour une durée de 3 ans avec 2 années d'options pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville et de le publier dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



CM2015-06-154

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2.3 DÉNEIGEMENT DU POSTE DE LA SQ

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un nouveau contrat pour le déneigement et le sablage du stationnement du poste de police, celui avec les Entretiens Yannick Jean (2012) INC. ayant pris fin en avril dernier ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire en se basant sur le coût des 5 dernières années est de moins de 5 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat, même pour plus d'une année, pourrait être octroyé de gré à gré ou par invitation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière d'obtenir un prix auprès de 3 entreprises de la région et ce, pour une période de 3 ans pour le déneigement et le sablage du stationnement du poste de police.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-06-155

9.2.4 DÉNEIGEMENT DE LA MRC ET DU NETTOYEUR

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un nouveau contrat pour le déneigement et le sablage du stationnement de la MRC et du Nettoyeur celui avec Excavation Le Petit Travailleur ayant pris fin en avril dernier ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire en se basant sur le coût des 5 dernières années est de moins de 5 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat, même pour plus d'une année, pourrait être octroyé de gré à gré ou par invitation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière d'obtenir un prix auprès de 3 entreprises de la région et ce, pour une période de 3 ans pour le déneigement et le sablage du stationnement de la MRC et du Nettoyeur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-06-156

9.2.5 AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook celui avec Raymond Chabot Grant Thornton sencrl ayant pris fin en avril dernier ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire en se basant sur le coût des 5 dernières années est de 24 000 \$ par année ;

ATTENDU qu'un tel contrat, même pour plus d'une année, pourrait être octroyé par invitation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière d'obtenir un prix auprès de 3 entreprises dont Raymond Chabot Grant Thornton sencrl et ce, pour une période de 3 ans pour obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION



CM2015-06-157

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2.6 VIDANGE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté en 2015 son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a indiqué son intention de déclarer compétence à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sont donc exclusivement les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que la MRC devra conclure un contrat avec une entreprise relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques desdites municipalités ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un contrat de vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques pour une durée de 4 ans pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville et de le publier dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-158

9.3 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – VERSION RÉVISÉE – CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook a reçu l'attestation du ministre de la Sécurité publique le 7 février 2007 ;

ATTENDU que l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que le Schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU que la MRC a amorcé la révision en 2012 ;

ATTENDU qu'un projet de schéma doit être soumis à au moins une consultation publique en vertu de l'article 18 de la Loi ;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre doivent être adoptés par chacune des municipalités en vertu de l'article 16 de la Loi ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – version révisée et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – version révisée ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées, tel que présenté ;
- ▶ de soumettre ledit projet à une consultation publique le 29 juin 2015 ;
- ▶ de demander aux municipalités locales d'adopter le plan de mise en œuvre conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* et de transmettre à la MRC une copie certifiée conforme de la résolution le confirmant.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-159

9.4 CRRNT DE L'ESTRIE – DÉSIGNATION DE L'ÉLU SIÉGEANT À TITRE D'ADMINISTRATEUR

ATTENDU que l'assemblée constitutive de la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire de l'Estrie a adopté le 26 mai 2015 ses nouveaux règlements généraux ;

ATTENDU que ceux-ci prévoient notamment la participation de 21 administrateurs réguliers, dont 7 élus municipaux ;

ATTENDU que l'article 12 prévoit que les «élus municipaux sont nommés par chacune des MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke» ;

ATTENDU que les délégués des MRC doivent être des préfets ou des maires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner Monsieur Jacques Madore, maire de Saint-Malo et préfet de la MRC comme délégué de la MRC de Coaticook à la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire de l'Estrie ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire de l'Estrie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

9.5 ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

Le 1^{er} avril 2015, suivant l'imposition de nouvelles exigences fédérales en matière d'identification, une nouvelle procédure est entrée en vigueur, ainsi seules les entreprises privées autorisées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent fournir une fiche d'empreintes digitales à des fins civiles ou une vérification de l'existence d'un casier judiciaire. La Sûreté du Québec propose toutefois une entente aux municipalités et organismes municipaux pour procéder au filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables. Cette entente sera présentée aux directeurs généraux au cours des prochains jours.

CM2015-06-160

9.6 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – ÉTUDES DE CARACTÉRISATION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et l'une des actions retenues est la caractérisation paysagère et architecturale ;

ATTENDU que la MRC devra conclure un contrat avec une entreprise relativement à ladite caractérisation, puisqu'elle ne dispose pas des ressources ou de l'expertise pour la réaliser ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que l'agente de développement culturel a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'études de caractérisation paysagère et architecturale sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport d'ouverture des soumissions préparé par l'agente de développement culturel et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le budget disponible selon l'entente de développement culturel est de 22 000 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder en partie le mandat de caractérisation paysagère et architecturale au consortium Patri-Arch et Marc-Roger Labrecque, consultant en mise en valeur du patrimoine afin de respecter les crédits disponibles dans le cadre de l'entente de développement culturel signé avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer un contrat à cet effet avec le consortium Patri-Arch et Marc-Roger Labrecque, consultant en mise en valeur du patrimoine au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 22 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Services professionnels*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-161

**9.7 FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE – FORTS ET UNIS
POUR LA GESTION DE L'OFFRE**

ATTENDU que la Fédération de l'UPA de l'Estrie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) ;

ATTENDU qu'il y a en Estrie, 548 entreprises laitières, 17 entreprises produisant de la volaille et 6 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de l'Estrie et produisent la moitié des revenus agricoles de la région (300 M\$ de revenus pour ces 3 productions combinées, MAPAQ-Estrie 2013) ;

ATTENDU que l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs ;

ATTENDU les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays ;

ATTENDU qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre ;

ATTENDU que malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG ;

ATTENDU que le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations ;

ATTENDU que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître ;

ATTENDU que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération de l'UPA de l'Estrie dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la FQM et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

CM2015-06-162

9.8 FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

ATTENDU que dans le cadre du Fonds de diversification économique, la MRC de Coaticook a confié un mandat à Groupe IBI/DAA Inc. pour doter le milieu municipal d'un outil de planification du développement économique territorial et d'un plan d'action tenant compte de la vision stratégique déterminée dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le rapport a identifié des pistes de développement en tenant compte de diverses composantes et de la prise en compte de l'occupation dynamique du territoire et du développement durable ;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière au Neil & Louise Tillotson Fund auprès de la New Hampshire Charitable Foundation pourrait permettre la mise en œuvre du plan de développement économique territorial ;

ATTENDU que l'aide financière permettrait de doter la MRC de Coaticook de ressources suffisantes pour développer et implanter une stratégie afin de faciliter l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de déposer une demande d'aide financière de 100 000 \$ pendant 3 ans, au Neil & Louise Tillotson Fund auprès de la New Hampshire Charitable Foundation pour un projet de mise en œuvre du plan de développement économique territorial de la MRC de Coaticook et ainsi l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 JUIN 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 15 juin 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 17 JUIN 2015**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 17 juin 2015.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 JUIN 2015

CM215-06-163

**11.1.1 FQM – APPEL À LA MOBILISATION EN APPUI À LA
DÉCLARATION DES RÉGIONS**

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches de mobilisation en appui à la Déclaration des régions ;

ATTENDU que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités ;

ATTENDU que les élus des municipalités ont toute la légitimité pour agir ;

ATTENDU que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal ;

ATTENDU que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015 ;

ATTENDU que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités ;

ATTENDU que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir ;

ATTENDU qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016 ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 15 juin 2015 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la FQM dans ses démarches et sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte et inviter la FQM à ne signer le prochain pacte fiscal **que si et seulement si** les éléments suivants s'y retrouvent, soient :
 - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC ;
 - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec ;
 - des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées ;
 - des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	43/45	96,36 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : une conférence de presse pour les projets financés dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Coaticook, une rencontre avec les producteurs de bois pour un développement durable de la forêt, une rencontre de la CRRNT, une réunion de la Table de concertation régionale, le Rendez-vous des régions de la FQM à Québec, une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, l'Assemblée générale annuelle de Forêt Hereford, le lancement de la saison touristique et une rencontre du comité de transition de la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra au cours des prochains jours.

Nathalie Dupuis, déléguée au Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook, indique que l'Assemblée générale annuelle de l'organisme aura lieu le 18 juin.

Bernard Marion, responsable du Pacte rural indique que la conférence de presse a eu lieu le 25 mai. Au niveau incendie, le comité technique a approuvé les dernières versions de la cartographie et la consultation publique se tiendra le 29 juin à l'Hôtel de Ville de Coaticook.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que les inscriptions pour la prochaine session sont en hausse fulgurante.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles indique que la prochaine rencontre du CCA est le 30 juin. Au niveau des dossiers de sécurité publique (services policiers), le CSP a tenu une rencontre aujourd'hui et le rapport annuel 2014-2015 fut présenté. En règle générale, la criminalité est en baisse. La structure de la Sûreté du Québec est en mouvance. Le district territorial sud dont fait partie l'Estrie sera dorénavant dirigé par l'inspectrice Caroline Guay.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que les revenus de RécupEstrie sont à la baisse. Une augmentation devrait être au rendez-vous suite au passage au tri optique. Un investissement de 2,4 M \$ à même les surplus est toutefois requis. Le retour sur l'investissement est prévu dans 12,5 ans. Un nouveau contrat fut conclu avec Recycle City, l'exploitant actuel.

Monsieur Vanasse, responsable des dossiers culturels, souligne le succès de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook.

Monsieur Bertrand Lamoureux, responsable du tournoi de golf de la MRC rappelle que l'activité annuelle de financement au profit de la MRC de Coaticook se tiendra à Dufferin Heights le 16 juillet prochain. A titre de responsable des dossiers Aménagement, il indique que la prochaine rencontre se tiendra le 29 juin prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Monsieur Johnny Pizar, responsable des dossiers de cours d'eau indique que lors de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) du COGESAF, le 28 mai dernier, les administrateurs ont été réélus. Une rencontre du Comité de gestion de l'eau de la MRC se tiendra le 18 juin.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants, : la conférence de presse pour la nouvelle image de la MRC (refonte du site Internet, bannière et enseigne), la réception et le traitement de certains jugements de la Cour supérieure des dossiers de vente pour taxes 2014, le suivi de la problématique 911 pour BAO/STAE, la préparation de la consultation publique en marge du Schéma incendie, les inspections en marge du Schéma incendie, la fusion des banques de données dans le logiciel TARGET, la révision de la réglementation d'urbanisme de Martinville, la rédaction du Schéma d'aménagement et de développement, l'ajustement de la zone agricole au cadastre rénové ainsi que des zones inondables, l'identification des cimetières à proximité des puits, la supervision des travaux aux abords du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook, les demandes d'aide financières des municipalités locales dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAFVL) et du PIIRL, l'embauche et intégration des éco-conseillers, des visites terrain pour aménagements requis pour relance du projet de corridor bleu de DIX à WAT et demande de CA au MDDELCC, les prélèvements dans le cadre de la campagne d'échantillonnage de nos cours d'eau, supervision de travaux de stabilisation et d'entretien de cours d'eau, l'émission de 2 certificats de non-contrevenance, distribution d'arbres (7 500 plants) lors de la journée annuelle, suivi de l'infraction au club de golf Lyster, 3 permis d'abattage (2 COM, 1 STH), fermeture des permis d'abattage de 2014, participation au forum régional sur la forêt, 4 demandes au Fonds local d'investissement (FLI), 1 demande au Fonds de soutien aux travailleurs autonomes, 7 demandes au Fonds de création d'emploi, participation à la Journée Dobson-Lagassé (speed coaching), participation à la rencontre annuelle de la New Hampshire Charitable Foundation, participation au Comité des enjeux de la main d'œuvre (avec SADC, CJE et CLE), rédaction des 24 protocoles dans le cadre du Pacte rural, mise en œuvre du plan de transport actif, suivi du plan d'action des Partenaires de saines habitudes de vie, conception du planificateur familial, participation à l'élaboration du Guide «Être aidant pas si évident», suivi de l'Entente de développement culturel, promotion et signalisation des cimetières, évaluation (STH) et aménagement de parcs (STM, COM et WAT), analyse des besoins (parc Bellevue à COM), accueil et intégration des coordonnateurs du service d'animation estivale (SAE) de COA, finaliser la programmation intergénérationnelle des SAE, programmation pour la journée extra du 25 juin, rédaction de politiques et de procédures pour Acti-Sports, démarrage du projet de réfection des bornes touristiques, proposition de séjour en Estrie, préparation de babillard d'information dans les entreprises et chez les producteurs, campagne de promotion sur les autobus Rive sud-Sherbrooke, soutien divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT - FQM



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.1.1 ÉDITION DU 20 MAI 2015

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 20 mai 2015.

13.4.1.1 ÉDITION DU 16 JUIN 2015

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 16 juin 2015.

**13.4.2 COURSE DE BAZOUS À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON
– INVITATION**

Monsieur Bernard Marion, maire du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton réitère l'invitation aux élus de participer de façon amicale à la toute première course du week-end du 27 et 28 juin, lors de la Course annuelle de bazous.

**13.4.3 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA
COLLECTIVITÉ (SADC) – DÉJEUNER DU PRÉSIDENT**

La secrétaire dépose l'invitation de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de participer aux déjeuners du Président, activité d'informations et de réseautage. Le premier se tiendra au Coffret de l'imagination le 23 juin à compter de 7h30.

**13.4.4 PARC DE LA GORGE DE COATICOOK – FORESTA
LUMINA - INVITATION**

La secrétaire dépose l'invitation du parc de la Gorge de Coaticook. Foresta Lumina ouvrira ses portes pour une deuxième année le 20 juin prochain.

13.4.5 COLLÈGE RIVIER – FÊTE D'ÉTÉ

La secrétaire dépose l'invitation du Collège Rivier de participer à la Fête d'été qui se tiendra le 20 juin prochain. Un essai routier de l'un des 5 modèles de voitures Ford qui seront sur place pourrait permettre au Collège de recevoir jusqu'à 6 000 \$ aux termes de cette journée.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h02.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 juin 2015.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

